



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
31 juillet 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
**FNUAP – Programmes de pays
et questions connexes**

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho

Assistance proposée : 7 millions de dollars,
dont 3 millions à prélever sur
le budget ordinaire et 4 millions
à financer à l'aide de modalités
de cofinancement et/ou
d'autres ressources, y compris
les ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Cinquième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres</i>	Total
Santé de la procréation	1,3	1,8	3,1
Population et développement	0,7	1,4	2,1
Situation des femmes	0,5	0,8	1,3
Assistance et coordination du programme	0,5	–	0,5
Total	3,0	4,0	7,0



I. Analyse de la situation

1. Depuis 2001, le Lesotho traverse une crise dont les aspects sont multiples, combinant les effets de la pandémie du sida, d'une pauvreté endémique et d'une insécurité alimentaire chronique. On estime à 23 % le taux d'infection au VIH des adultes de 15 à 49 ans, dont 57 % sont des femmes. Le PIB par habitant est approximativement de 272 dollars et 56 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

2. Au recensement de 1996, la population totale était comptabilisée à 1 960 000 habitants; actuellement, elle est estimée à 2,2 millions. Les résultats des recensements de la population et du logement pour 2006 ne sont pas encore disponibles.

3. La santé de la procréation au Lesotho se caractérise par la précarité, malgré la baisse du taux global de fertilité, qui est passé de 5,3 enfants par femme en 1986 à 3,5 en 2004. Le déclin a été plus important dans le secteur urbain – 1,9 enfant par femme – que dans le secteur rural – 4,1. Le taux d'utilisation de contraceptifs a oscillé de 41 % en 2001 à 37 % en 2004.

4. Le nombre d'accouchements assistés par des professionnels a baissé – 60 % en 2000 contre 55 % en 2004. Le taux de mortalité maternelle est, quant à lui, passé de 419 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1996 à 762 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2004, alors que le taux de mortalité infantile a augmenté, puisque, de 81 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2001, il s'est situé à 91 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2004, situation qu'aggrave encore l'insuffisance d'informations et de services en matière de santé de la procréation, en particulier dans le domaine des soins obstétriques d'urgence, et le faible accès à ces derniers. Le terrain montagneux caractéristique de la plupart des régions du Lesotho ne fait qu'entraver encore l'accès à ces services.

5. Environ 36 % de la population ont moins de 15 ans. Les jeunes doivent faire face à des défis tels que, notamment, les grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH. Chez les jeunes, le taux de prévalence du VIH est de 18,4 % pour les hommes et de 25,8 % pour les femmes; ils sont d'autant plus vulnérables qu'ils n'ont guère accès à l'information et aux services d'éducation sexuelle et de santé procréative. La violence sexiste, les rapports sexuels intergénérationnels, les relations sexuelles multiples et simultanées et le faible taux d'utilisation de préservatifs lors de rapports sexuels à haut risque (47,6 % chez les jeunes hommes et 50,1 % chez les jeunes femmes) ne font qu'aggraver la situation.

6. Les femmes basotho sont relativement instruites (90,3 %) par rapport à leurs partenaires masculins (73,7 %). Cependant, les pratiques discriminatoires, enracinées dans les mœurs, les croyances et les traditions du pays, restreignent les droits des femmes dans de nombreux domaines. La vulnérabilité des femmes se reflète dans l'augmentation des cas de violence sexiste, le fort taux de prévalence du VIH et du sida chez les femmes et les filles et la participation inégale des femmes à la prise de décisions. Seules 23 % de parlementaires et 36 % de ministres du gouvernement sont des femmes.

7. Le Lesotho est résolu à réduire la pauvreté ainsi qu'à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le Gouvernement a

mis au point un plan de développement national à long terme, « Vision 2020 », ainsi que des cadres, des politiques et des stratégies nationales de planification à moyen terme, y compris la stratégie d'élimination de la pauvreté 2004/05-2006/07 et d'autres politiques nationales et sectorielles. Toutefois, seul l'OMD relatif à l'éducation a des chances d'être réalisé d'ici à 2015.

II. Résultats et enseignements retenus de la coopération antérieure

8. C'est en 1985 que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a commencé à aider le Lesotho et, depuis, il a soutenu quatre programmes de pays. Le quatrième programme de pays (2004-2006) visait à réduire l'incidence du VIH et les taux de mortalité et de morbidité maternelles, à atténuer la pauvreté et à améliorer la qualité de vie de la population. Le sous-programme sur la santé de la procréation a aidé à : a) augmenter l'utilisation des services de santé de la procréation, y compris des services destinés aux jeunes; b) mettre au point des stratégies nationales; c) élaborer et lancer un plan d'action pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale; et d) obtenir des produits de santé procréative et renforcer les capacités dans ce secteur.

9. Dans le domaine de la population et du développement, le programme a permis d'obtenir davantage de données ventilées et de les utiliser dans le domaine de la planification politique. Le FNUAP a appuyé l'analyse faite dans le cadre du recensement national de la population et du logement de 2006 et de l'enquête démographique et sanitaire.

10. En matière de plaidoyer, le programme a permis d'aider à : a) élaborer une stratégie sur la santé des adolescents; b) mettre au point un plan d'application de la politique d'égalité; c) promulguer la loi sur la capacité juridique des personnes mariées, qui vise à améliorer le statut de la femme; et d) élaborer un plan d'action sur l'égalité. Il a également permis de renforcer la capacité des responsables de l'égalité au niveau des districts.

11. Le quatrième programme de pays a mis en évidence, entre autres difficultés, la faible capacité du bureau de pays, des retards s'agissant d'approuver les documents de projet et de dégager des fonds, une capacité limitée et une forte rotation du personnel aux niveaux national et local. Il a permis de constater, notamment, qu'il fallait : a) renforcer au niveau national la capacité d'assurer une prestation effective; b) instaurer des indicateurs de référence pour mesurer les résultats du programme; et c) intensifier les initiatives de plaidoyer et de renforcement des capacités afin de garantir l'utilisation de données ventilées pour planifier et définir des politiques.

III. Programme proposé

12. Le programme proposé ciblera des priorités nationales, conformément aux OMD et aux buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD. Le programme s'aligne sur le bilan commun de pays de 2004 et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de 2007 et tient compte des défis et des potentialités recensés dans le rapport 2004 sur les OMD et dans le plan stratégique du FNUAP.

13. Le programme de pays a pour but, conformément à la stratégie d'élimination de la pauvreté, d'améliorer le bien-être des Basotho. Le programme visera en priorité à : a) lutter contre le VIH/sida; b) améliorer la santé de la procréation; c) assurer la croissance et le développement durables de la population; et d) favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le FNUAP soutiendra, avec d'autres organismes des Nations Unies et autres partenaires, des programmes communs qui auront pour but : a) de prévenir les violences sexistes; b) d'élaborer des données pour le développement; et c) de mettre au point des programmes d'éducation sexuelle et de santé procréative pour les jeunes. Ces programmes s'inscriront dans le cadre du plan d'action pour la santé maternelle et néonatale et du Plan d'action de Maputo.

14. Le programme de pays se compose des trois volets suivants : a) santé de la procréation; b) population et développement; et c) situation des femmes.

Santé de la procréation

15. En matière de santé de la procréation, l'on compte augmenter l'utilisation d'informations et de services complets en matière d'éducation sexuelle et de santé procréative, y compris de services de lutte contre le VIH et le sida. Le programme insistera sur la prévention du VIH, les soins obstétricaux d'urgence, la santé sexuelle et procréative des adolescents et la prévention et la gestion de la fistule obstétricale; il mettra en œuvre une approche fondée sur les droits, adaptée à chacun des sexes et sensible aux différences culturelles.

16. Le programme visera à favoriser l'adoption de comportements sans risques chez les femmes, les hommes, les jeunes et les groupes vulnérables. Des stratégies de modification des comportements seront mises en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes de l'un et l'autre sexes aux services, notamment aux services de lutte contre le VIH et le sida et, partant, pour en favoriser l'utilisation. Le programme visera également à mobiliser les communautés pour qu'elles appuient l'application de lois, de politiques et de programmes relatifs à la santé sexuelle et procréative. Ces initiatives cibleront des organismes politiques, traditionnels et religieux et des organisations de la société civile, ainsi que des entités destinées aux femmes et aux animateurs de jeunes.

17. *Produit 1 : Intensification des actions de communication, adaptées à chacun des sexes et sensibles aux cultures, visant à modifier les comportements en matière de santé sexuelle et procréative, l'accent étant mis sur la prévention du VIH/sida, la santé maternelle et la santé sexuelle et procréative des adolescents.* À cette fin, il s'agira : a) de mener des recherches ethnographiques sur l'égalité des sexes et la sexualité afin d'informer sur les stratégies de modification des comportements pour la prévention du VIH et la promotion de la santé procréative; b) de renforcer la capacité institutionnelle et technique des parties prenantes de mettre au point et de gérer des actions de communication visant à modifier les comportements; c) d'amener les institutions culturelles et religieuses et les médias à prendre en compte dans les programmes communautaires des stratégies de santé sexuelle et procréative (notamment les stratégies axées sur la lutte contre le VIH et sur les droits de l'homme); d) d'harmoniser et de renforcer la formation aux questions de population et la préparation à la vie familiale à l'intention des jeunes en milieu scolaire et en dehors de celui-ci, y compris des handicapés; et e) de consolider les liens entre santé, éducation et aide sociale.

18. *Produit 2 : Amélioration de l'accès à des services complets de santé procréative de grande qualité; et notamment amélioration de la sûreté des produits de santé procréative.* Il s'agira à cette fin : a) de favoriser l'exécution des politiques, des plans et des stratégies existants en matière de services de santé sexuelle et procréative; b) de renforcer la gestion et la capacité financière des prestataires de services de santé et des partenaires chargés de leur application; c) d'améliorer la prestation et la distribution à l'échelle de la collectivité des services de planification familiale, d'informations et de services concernant la lutte contre le VIH et de programmes visant à mieux associer les hommes aux questions de santé de la procréation; d) d'appuyer la création d'un système de gestion logistique afin d'assurer un approvisionnement fiable en produits de santé procréative; et e) de renforcer le système de référents chargés des services de santé procréative.

Population et développement

19. Ce volet doit contribuer à la mise au point de stratégies d'élimination de la pauvreté et de plans, de politiques et de stratégies sectoriels et de district tenant compte des liens entre population et développement. Cette réalisation comporte deux produits.

20. *Produit 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle du gouvernement et des districts d'intégrer les questions de population dans les stratégies d'élimination de la pauvreté et dans les plans, politiques et programmes sectoriels.* L'obtention de ce résultat exigera : a) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du personnel du Ministère des finances et de la planification du développement, en collaboration avec l'Université nationale du Lesotho; b) une étude des liens entre la dynamique démographique et l'élimination de la pauvreté; et c) un soutien pour parachever et faire connaître la politique révisée en matière de population.

21. *Produit 2 : Renforcement de la capacité des institutions du gouvernement et des districts de recueillir, d'analyser et d'utiliser des données pour la planification et l'élaboration de politiques.* Il s'agira : a) d'analyser, de publier et de diffuser les résultats du recensement de la population et du logement de 2006; b) de renforcer les capacités institutionnelles et techniques; c) d'appuyer l'enquête démographique intercensitaire et l'enquête démographique et sanitaire du Lesotho; et d) d'élaborer des outils conviviaux – tels que *DevInfo*, base de données d'indicateurs de développement et système informatique de gestion intégrée – pour l'exécution de programmes et pour le suivi et l'évaluation de la stratégie d'élimination de la pauvreté, du PNUAD et des OMD.

Situation des femmes

22. Ce volet doit contribuer à la mise au point de mécanismes institutionnels du gouvernement et de la société civile propres à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles et à favoriser l'égalité des sexes. Cette réalisation comporte deux produits.

23. *Produit 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle et technique du gouvernement et des organisations de la société civile de préconiser, projeter, mettre en application et surveiller des politiques et des programmes soucieux d'égalité des sexes.* Il s'agira : a) de créer et de renforcer des mécanismes stratégiques soucieux d'égalité (y compris la Commission nationale de la femme et le réseau des femmes ministres et parlementaires); b) de mener des campagnes de sensibilisation et de plaider sur les politiques, protocoles et déclarations sur la parité des sexes aux

niveaux national, régional et sous-régional; c) d'appuyer le renforcement de la capacité technique et institutionnelle du gouvernement et des organisations de la société civile de définir, de concevoir, d'appliquer, de surveiller et d'évaluer les politiques, plans et programmes soucieux d'égalité; d) de soutenir l'institutionnalisation de la parité des sexes dans certaines institutions d'enseignement supérieur; et e) de former les dirigeantes locales à l'égalité et à d'autres questions de développement.

24. *Produit 2 : Renforcement de la capacité du gouvernement et des organisations de la société civile de lutter contre la violence à motivation sexiste.* Il s'agira : a) de renforcer la Direction de la femme du Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des loisirs afin de coordonner la réaction des parties prenantes à la violence sexiste; b) d'aider à adapter, diffuser et appliquer des directives visant à combattre et à gérer les cas de violence sexiste; c) d'appuyer des campagnes de sensibilisation à la violence sexiste et des voyages d'étude sur la question dans le cadre de la coopération Sud-Sud; et d) de favoriser la création d'une base de données sur la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Le FNUAP et le Gouvernement exécuteront le programme dans le cadre du PNUAD et de la stratégie d'élimination de la pauvreté. Toutes les composantes du programme s'appliqueront à l'échelle du pays à travers les cadres sectoriels et décentralisés en place. Le Ministère des finances et de la planification du développement sera chargé de coordonner le programme ainsi que la composante population et développement. Le Ministère de la santé et du bien-être social et le Ministère de la femme, de la jeunesse, des sports et des loisirs seront les institutions chefs de file, respectivement, pour les volets santé de la procréation et situation des femmes, et coordonneront notamment les activités menées à bien par les organisations de la société civile.

26. Le programme appliquera des techniques de gestion axées sur les résultats en s'alignant sur le PNUAD existant et sur les mécanismes de suivi et d'évaluation du FNUAP et du gouvernement. Il aura recours aux systèmes de collecte et de gestion des données existants tels que *DevInfo*, aux enquêtes auprès des ménages, au recensement, aux enquêtes démographiques et sanitaires, aux systèmes informatiques de gestion et aux statistiques des services pour obtenir des données ventilées permettant de mesurer l'efficacité du programme et servira à mener des enquêtes de base et de fin de programme. Le Gouvernement et le bureau de pays élaboreront un plan afin de mobiliser des ressources supplémentaires.

27. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant, son assistant et deux fonctionnaires chargés de l'administration et des finances. Des ressources humaines additionnelles seront nécessaires pour appliquer le programme. L'équipe d'appui aux pays du FNUAP à Harare (Zimbabwe), l'équipe du directeur régional à Johannesburg (Afrique du Sud), des conseillers nationaux et internationaux et des fonctionnaires du siège du FNUAP apporteront un concours technique.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Lesotho

Priorités nationales : a) VIH/sida; b) égalité des sexes et jeunes; et c) amélioration de la qualité des services essentiels de santé, d'éducation et de bien-être social, et facilitation de l'accès à ces derniers

Résultat escompté du PNUAD : a) Renforcement des capacités en vue de permettre l'accès universel à la prévention de l'infection par le VIH et du sida, ainsi qu'aux traitements, soins et services de soutien y relatifs, et d'atténuer les effets de l'épidémie; et b) amélioration et élargissement de l'accès équitable à des services de base de qualité et pour tous dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i>
Santé de la procréation	<p>Résultat :</p> <p>Intensification de l'utilisation d'informations et de services complets relatifs à la santé sexuelle et procréative, y compris des services de lutte contre le VIH et le sida</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence des contraceptifs • Pourcentage des jeunes de l'un et l'autre sexes âgés de 15 à 24 ans déclarant avoir eu deux partenaires sexuels ou plus au cours des 12 derniers mois • Proportion des accouchements assistés par des professionnels qualifiés <p>Points de référence : Taux de prévalence des contraceptifs de 37 % (2004); 35,5 % pour les hommes et 8,8 % pour les femmes (2005); 55 % d'accouchements assistés par des professionnels qualifiés</p> <p>Cibles : Taux de prévalence des contraceptifs de 50 %; réduction de 80 %; 75 % d'accouchements assistés par des professionnels qualifiés</p>	<p>Produit 1 : Intensification des actions de communication, adaptées à chacun des sexes et sensibles aux cultures, visant à modifier les comportements en matière de santé sexuelle et procréative, l'accent étant mis sur la prévention du VIH/sida, la santé maternelle et la santé sexuelle et procréative des adolescents</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'écoles et de cadres non institutionnels dotés d'enseignants formés à la préparation à l'existence, à la santé sexuelle et procréative et à la prévention du VIH ayant mis à profit leur formation au cours de la dernière année académique • Pourcentage de parties prenantes dotées d'une capacité renforcée de promouvoir, de planifier, d'appliquer et d'évaluer des actions pratiques visant à modifier les comportements • Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans ayant les connaissances et les capacités nécessaires en matière de prévention du VIH <p>Points de référence : 120 écoles et cadres non institutionnels dotés d'enseignants formés à la préparation à l'existence, à la santé sexuelle et procréative et à la prévention du VIH ayant mis à profit leur formation au cours de la dernière année académique; proportion de parties prenantes formées : 26 % (femmes), 18 % (hommes)</p> <p>Cibles : 50 % d'écoles et de cadres non institutionnels dotés d'enseignants formés à la préparation à l'existence,</p>	<p>Ministères de l'éducation et de la formation; de la femme, de la jeunesse des sports et des loisirs; de la santé et du bien-être social</p> <p>Commission nationale du sida</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);</p> <p>Organisation mondiale de la santé</p> <p>Christian Health Association of Lesotho</p>	

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i>
		<p>à la santé sexuelle et procréative et à la prévention du VIH ayant mis à profit leur formation au cours de la dernière année académique; augmentation du pourcentage des parties prenantes formées : 80% (hommes et femmes)</p> <p><i>Produit 2</i> : Amélioration de l'accès à des services complets de santé procréative de grande qualité, et notamment amélioration de la sûreté des produits de santé procréative</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations fournissant des services adaptés aux jeunes • Nombre de prestataires de services aptes à fournir des services de qualité en matière de santé sexuelle et procréative • Pourcentage d'installations fournissant des soins obstétricaux d'urgence <p><i>Points de référence</i> : 17 hôpitaux et 4 centres de santé; nombre de prestataires dotés de capacités; 25 % des installations fournissant des soins obstétricaux d'urgence</p> <p><i>Cibles</i> : 80 % des installations; nombre de prestataires dotés de capacités; 50 % des installations fournissant des soins obstétricaux d'urgence</p>		<p>3,1 millions de dollars</p> <p>(1,3 million prélevés sur le budget ordinaire et 1,8 million sur d'autres ressources)</p>

Priorités nationales : Bonne gouvernance et égalité des sexes

Résultat escompté du PNUAD : Accentuation de l'efficacité de l'administration publique, l'objet en étant l'égalité des sexes, l'amélioration des prestations du service public et l'exercice des droits de l'homme par tous d'ici à 2012

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i>
Population et développement	<p><i>Résultat</i> :</p> <p>Des stratégies d'élimination de la pauvreté et des plans, politiques et stratégies sectoriels et de district qui tiennent compte des liens entre population et développement</p>	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement de la capacité institutionnelle du gouvernement et des districts d'intégrer les questions de population dans les stratégies d'élimination de la pauvreté et dans les plans, politiques et programmes sectoriels</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i> :</p>	Ministère des finances et de la planification du développement; autres ministères techniques	<p>2,1 millions de dollars</p> <p>(700 000 prélevés sur le budget ordinaire et 1,4 million sur</p>

Composante du programme	Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme
	<p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les liens entre population et pauvreté sont explicites dans les plans et politiques de développement nationaux et de district et dans les stratégies d'élimination de la pauvreté • Nombre de plans et politiques nouveaux ou révisés ayant intégré des questions de population <p><i>Point de référence :</i> 10 % des politiques tenant compte de considérations liées à la population</p> <p><i>Cible :</i> 50 % de plans et politiques nouveaux ou révisés ayant intégré des questions de population</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fonctionnaires à l'échelle nationale et au niveau des districts formés aux questions de population • Données empiriques disponibles sur les liens entre population et pauvreté <p><i>Point de référence :</i> Quatre employés bénéficiant d'une formation à moyen terme en matière d'intégration</p> <p><i>Cible :</i> Deux professionnels de chacun des ministères techniques et deux de chacun des districts formés aux questions d'intégration; liens entre population et pauvreté établis sur la base de recherches</p> <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement de la capacité des institutions du gouvernement et des districts de recueillir, d'analyser et d'utiliser des données pour la planification et l'élaboration de politiques</p> <p><i>Indicateurs d'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés formés à la collecte et à l'analyse de données • Nombre de résultats d'enquêtes et de recensements diffusés <p><i>Point de référence :</i> 75 % du personnel du Bureau de statistique formé à l'analyse de données relatives à la population</p> <p><i>Cible :</i> 100 % du personnel du Bureau de statistique à l'échelle nationale et au niveau des districts et un employé de chacun des ministères techniques; résultats des recensements et des enquêtes disponibles diffusés à l'échelle nationale et au niveau des districts</p>		d'autres ressources)
Situation des femmes	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Mécanismes institutionnels du gouvernement et de la société civile propres à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles et à favoriser l'égalité des sexes</p>	<p><i>Produit 1:</i> Renforcement de la capacité institutionnelle et technique du gouvernement et des organisations de la société civile de préconiser, projeter, mettre en application et surveiller des politiques et des programmes soucieux d'égalité des sexes</p> <p><i>Indicateurs d'exécution :</i></p>	Ministères de l'éducation et de la formation; de la femme, de la jeunesse, des sports et des	1,3 millions de dollars (500 000 prélevés sur le budget ordinaire et 800 000 sur

Composante du programme	Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme
<p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme national en place chargé de promouvoir l'égalité des sexes et d'éliminer la violence sexiste • Au moins trois lois révisées et modifiées conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes • Nombre de femmes signalant des cas de violence sexiste <p><i>Point de référence :</i> Représentation des femmes au Parlement : 23 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes stratégiques soucieux d'égalité créés et renforcés • Nombre d'institutions dotées d'un personnel capable d'élaborer des politiques, des plans et des programmes soucieux d'égalité <p><i>Point de référence :</i> Commission de la femme : 0; réseau des femmes ministres et parlementaires : 0; institutions dotées de personnel qualifié : 1</p> <p>Cible : Commission de la femme et réseau; institutions dotées de personnel qualifié : 20</p> <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement de la capacité du gouvernement et des organisations de la société civile de lutter contre la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs d'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'institutions dotées de systèmes permettant de prévenir et de combattre la violence sexiste • Données et informations disponibles sur la violence sexiste <p><i>Point de référence :</i> Zéro pour les points 1 et 2</p> <p><i>Cible :</i> 20</p>	<p>loisirs; de la santé et du bien-être social; de la justice, des droits de l'homme et de la reconstruction</p> <p>Fédération internationale des femmes juristes; PNUD;</p> <p>Office allemand de la coopération technique (GTZ); Irish Aid, UNICEF</p>	<p>d'autres ressources)</p> <p>Coordination et appui au programme : 500 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires</p>	